

ATTESTATION

Notaires

Christophe SAEZ

Jennifer MEMBRÉ

52 Avenue du
Château d'Eau

31880
LA SALVETAT
SAINT-GILLES



Visio 1844869

Téléphone :
05.32.09.44.40

Courriel :
etude.31131.lasalvetat
@notaires.fr

christophe.saez31
@notaires.fr

jennifer.membre
@notaires.fr

**Les notaires reçoivent
sur rendez-vous**
de 9h à 12h
et de 14h à 18h

Etude fermée le samedi

Aux termes d'un acte reçu par Maître Christophe SAEZ Notaire titulaire d'un Office Notarial à LA SALVETAT-SAINT-GILLES 31880, 52, avenue du Château d'Eau, le 6 décembre 2022 il a été constaté la **VENTE**,

Notaire assistant le **VENDEUR**,

Avec la participation à distance, en son office notarial, de Maître **BROUSSE**, notaire à RIVESALTES, assistant L'**ACQUEREUR**,

Par :

La Société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 35100000 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), clos des Chanterelles, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Monsieur Anthony Mickaël François **SEMPERE**, commerçant, demeurant à PERPIGNAN (66000) Lot Le Clos des Arcades 22 rue Han Coll, et Madame Soraya **GUERNANE**, conseillère en assurance, demeurant à PERPIGNAN (66000) Lot Le Clos des Arcades 22 rue Han Coll.

Monsieur **SEMPERE** est né à SETE (34200) le 3 septembre 1986,

Madame **GUERNANE** est née à TOULOUSE (31000) le 7 octobre 1986.

Ayant conclu entre eux un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 9 novembre 2021, enregistré à la mairie de PERPIGNAN le 18 novembre 2021.

Quotités acquises :

Madame Soraya GUERNANE acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de 68,13%.

Monsieur Anthony SEMPERE acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de 31,87 %.

IDENTIFICATION DES BIENS

DESIGNATION

A PERPIGNAN (PYRÉNÉES-ORIENTALES) 66000 Lieu-dit Pres le Mas Canteroux, Un terrain constructible à usage d'habitation, viabilisé, libre de tout encombrement. Portant le numéro dix (10) du lotissement dénommé LES ALLEES DU MAS CANTEROUX.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
HP	641	PRES LE MAS CANTEROUX	00 ha 02 a 78 ca
HP	683	PRES LE MAS CANTEROUX	00 ha 00 a 11 ca

Total : 2a 89 ca

Banque : Caisse des Dépôts et Consignations – C.D.C.

I.B.A.N. : FR73 4003 1003 1000 0045 5558 W17

B.I.C. : CDCGFRPPXXX

Tous les paiements devront être effectués préalablement à l'acte par virement bancaire. (Art L.112-6.1 du code monétaire et financier, loi du 28 mars 2011)

Le lotissement a été autorisé par un arrêté délivré par Monsieur Le Maire de PERPIGNAN en date du 9 mars 2015, portant le numéro PA66114P0003A02 suivi de deux permis d'aménager modificatif en date du 21 avril 2016 délivré sous le numéro PA6613614P0003M01 et du 7 octobre 2020 délivré sous le numéro PA06613614P0003M02.

L'ensemble des pièces constitutives du lotissement, dont l'arrêté susvisé, a été déposé au rang des minutes de Maître SAEZ notaire à LA SALVETAT SAINT GILLES, le 17 octobre 2022, et est en cours de publication au service de la publicité foncière de PERPIGNAN 1.

PROPRIETE-JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **LOT** sus-désigné à compter du jour de la signature de l'acte.

Il en a la jouissance à compter du même jour.

PRIX

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (99 900,00 EUR)**.

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

L'acquisition par le **VENDEUR** n'a pas ouvert de droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée, mais, ce dernier entrant dans le champ d'application de l'article 256 A du Code général des impôts et compte tenu des dispositions de l'article 268 du même Code, la cession est soumise à la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge. Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge fourni par le **VENDEUR** s'élève à SEIZE MILLE QUATRE CENT TRENTE-CINQ EUROS (16 435,00 EUR).

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève à QUATRE-VINGT-TROIS MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (83 465,00 EUR).

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Christophe SAEZ

Fait à LA SALVETAT SAINT GILLES

Le 06 décembre 2022

